

IMMOBILIER TERTIAIRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SGE équipe ses villages d'activités de panneaux photovoltaïques

RENOUVELABLE. Le choix de l'énergie solaire s'inscrit dans le cadre de la démarche de développement durable du promoteur régional. C'est bon pour l'environnement, ça permet de faire des économies et même de générer des revenus



Les panneaux solaires installés sur les locaux tertiaires permettent de bénéficier d'une énergie inépuisable. Photo groupe SGE

Thierry Gironde

À la fois aménageur foncier et promoteur immobilier, le groupe SGE conçoit depuis quinze ans des logements et des locaux professionnels dans le Grand Sud-Ouest. Il a récemment décidé de doter ses bâtiments tertiaires de panneaux solaires. « Nos clients, artisans ou commerçants, n'ont pas forcément les moyens d'acquiescer le surcoût lié à l'installation d'équipements fonctionnant aux énergies renouvelables. Nous avons donc décidé de prendre en charge l'installation et l'exploitation des panneaux solaires dans les villages artisanaux et commerciaux que nous réalisons », expliquent Jean-Paul d'Incau, fondateur et président de SGE, et Guillaume Séguy, directeur général adjoint du groupe. « Pour cela, on a créé en interne une société affectée à ces missions. Parallèlement, nous avons signé un contrat sur vingt ans avec EDF, qui nous règle les kilowattheures réinjectés dans le réseau national. Et nous restons propriétaires de la toiture des locaux que nous commercialisons. Nos clients sont ainsi dispensés de réaliser de lourds investissements, en particulier dans les secteurs où les plans locaux d'urbanisme (PLU) imposent le recours aux panneaux photovoltaïques. »

Des investissements importants

« À titre indicatif, nous allons dépenser 250 000 € pour installer des panneaux solaires sur la toiture de notre village d'activités de Bénesse-Mareme (Landes), qui sera livré fin 2024. Ces équipements produiront environ 330 000 kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 36 foyers. De même, nous dépenserons 300 000 € pour équiper en solaire notre village commercial de Tarnos et notre village d'activités d'Ambarès, tous deux livrables au dernier trimestre 2024. Nous proposons une autre option qui consiste à louer les panneaux solaires auprès des copropriétaires de nos villages d'activités. Ils peuvent ainsi en tirer des revenus qui leur permettront de réduire leurs charges. Et puis nous allons également équiper les parkings de nos programmes tertiaires d'ombrières dotées de panneaux solaires. » Rappelons que, dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, tous les parcs de stationnement extérieurs de plus de 1 500 m² devront être équipés d'ombrières photovoltaïques à l'horizon 2028.

Prise de VUE

Une seconde vie pour les matériaux de chantier

RECYCLAGE. Pour favoriser la transition énergétique, on peut aussi réutiliser des matériaux de construction. C'est ce qu'a fait SGE pour son chantier de village artisanal à Villenave-d'Ornon

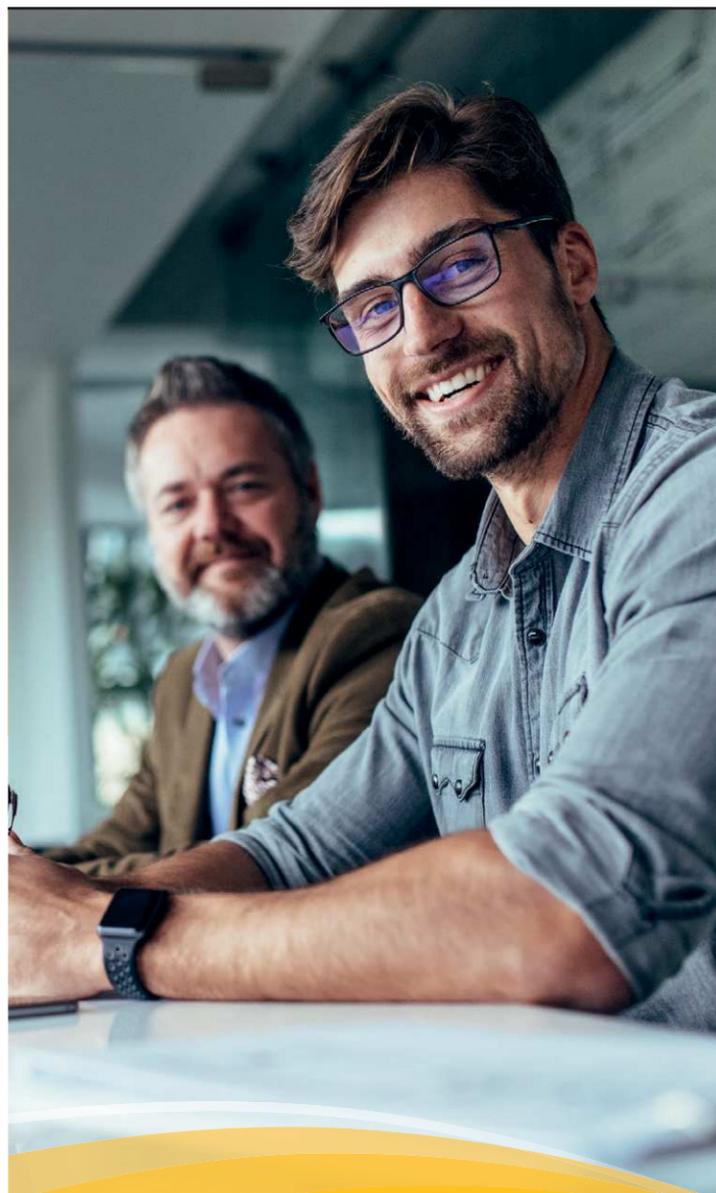
Réemployer des déchets de chantier pour créer de nouvelles ressources contribue aussi à la préservation de notre environnement. La démarche s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire, qui vise en particulier à réduire la consommation et le gaspillage des ressources. Elle évoque aussi la notion de « cradle to cradle » (« du berceau au berceau »), selon laquelle un matériau arrivé en fin de vie doit pouvoir redevenir une matière première pour fabriquer un nouveau produit ou matériau. Le groupe SGE a mis en œuvre cette démarche écoresponsable pour un de ses chantiers récents.

Des économies et une meilleure empreinte carbone

« Nous avons eu recours à ce procédé dans le cadre de la réalisation de notre village artisanal

à Villenave-d'Ornon, un programme réalisé en deux tranches désormais livrées, et qui a permis de créer environ 6 000 m² de cellules artisanales », révèlent Jean-Paul d'Incau et Guillaume Séguy, respectivement président fondateur et directeur général adjoint de SGE. « Nous avons ainsi démolé et concassé la dalle de béton déjà présente à l'emplacement du chantier, une ancienne friche industrielle. Les gravats récupérés ont été réutilisés pour confectionner la sous-couche de la voirie de ce lotissement artisanal. Le procédé nous a permis de faire des économies non seulement sur les matériaux, mais également sur leur transport. En évitant les norias de camions qui auraient été nécessaires pour approvisionner le chantier, nous avons aussi réduit substantiellement l'empreinte carbone de l'opération. »

T. G.



97%
de nos
abonnés Pro
sont satisfaits

L'info locale
au service de votre business

✉ abonnement.pro@sudouest.fr

**SUD
OUEST**